RCS : TOURS
Code greffe : 3701

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOURS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1981 B 00092
Numéro SIREN : 320 653 017
Nom ou dénomination : GRANDS GARAGES DE TOURAINE

Ce dépôt a été enregistré le 26/10/2018 sous le numéro de dépôt 6610

GRANDS GARAGES DE TOURAINE
Société en Nom Collectif au capital de 2 616 759,00 euros
Siège social : 215 Boulevard Charles de Gaulle – 37540 – Saint Cyr Sur Loire
320 653 017 RCS TOURS

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE du 3 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit et trois septembre,

Les Associés de la société GRANDS GARAGES DE TOURAINE, Société en Nom Collectif au capital de 2 616 759,00 €, dont le siège social est situé 215 Boulevard Charles de Gaulle - 37540 SAINT CYR SUR LOIRE (ci-après « ***la Société*** »), se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation régulière du Co-Gérant.

Sont présents :

- la société SOCHAUX MOTORS,
 représentée par Monsieur Vincent GORCE,
 propriétaire de 17 102 parts

- la société PGA MOTORS,
 représentée par Monsieur Hervé MIRALLES,
 propriétaire de 1 part

Total des parts des associés présents et représentés 17 103 parts

L'Assemblée est présidée par Monsieur Damien WISNIEWSKI, Gérant.

Le Gérant, après avoir constaté que tous les Associés sont présents ou représentés, déclare que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Les Commissaires aux comptes, régulièrement convoqués, sont absents et excusés.

Le Gérant dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la copie de la convocation adressée aux associés,
- la copie de la lettre de convocation adressée aux Commissaires aux comptes,
- la feuille de présence
- le rapport de la Gérance,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- la lettre de démission de Monsieur Maher ABID de ses fonctions de Co-Gérant,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Gérant déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux Associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Gérant rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Constatation de la démission du Co-Gérant et quitus,
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

La discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Gérant met aux voix les résolutions suivantes, figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Maher ABID de ses fonctions de Co-Gérant de la Société, à effet rétroactif au 1er septembre 2018 et décide de ne pas procéder à son remplacement ce jour.

L'Assemblée Générale donne quitus à Monsieur Maher ABID pour son travail accompli tout au long de son mandat et le remercie.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des votants.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'extraits du présent procès-verbal aux fins d'effectuer toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des votants.

* * *

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Gérant déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par :

Le Gérant
Monsieur Damien WISNIEWSKI

Les Associés

Pour SOCHAUX MOTORS
Monsieur Vincent GORCE

Pour PGA MOTORS
Monsieur Hervé MIRALLES